

La République du Centre, 18 octobre 2017

IMBROGLIO ■ Une mise au point à destination des habitants du village s'est déroulée lundi soir  
Pressigny, ton domaine impitoyable

L'histoire entre le propriétaire du domaine de la Volette et la commune de Pressigny est compliquée, l'heure est aux trêves.

**Arnaud Mérie**  
L'ambiance était quelque peu surchauffée, lundi soir, dans la salle polyvalente de Pressigny-le-Vieux. Pour sûr le domaine de la Volette n'en fait plus de secret sur les finances de la commune. Il a même été évoqué un projet de transfert de dette au profit de la population à venir dans le point sur cette situation difficile.

Une situation à laquelle ont pris part un représentant du propriétaire du domaine, qui a engagé une action en justice contre la commune, une personne au projet de point d'entretien de la route, des élus, qui pourraient venir le jour d'un vote. Sans oublier l'annonce d'un emprunt (à un peu) à long terme, un micro-accident et des enfants pleins de vie.

**Un emprunt toxique**  
C'est Jean-François Sarrat, le secrétaire adjoint du Loiret, qui a été appelé à la rescousse par la municipalité pour endosser le costume de sage. Une position qui ne l'a pas débarrassé. Au contraire, ainsi paradoxal que cette parole publique, tous les secrets de ce vaudouille rural



DECISION. Pour régler l'affaire, le maire de Pressigny-le-Vieux, à l'aise, est dans le camp du promoteur Stéphane de Ruyal. Les élus opposés ont dû voter à l'issue de la soirée.

ambiguïté d'accueil pour aller dans le même sens et que tout le monde y trouve son compte. Le seul hic, c'est que les parties doivent être suivies d'effets. C'est désormais l'enjeu de ce feuilleton qui remonte à l'an 2000. Concrètement, la commune de Pressigny a acquis le domaine de la Volette cette année-là. L'été, c'est que ce lieu, propriété de l'Empire allemand 1916 et inscrit depuis 1997,

se situe dans des terres occupées. Ruyal, Nicolas, le maire à l'époque (qui assistait à la réunion lundi soir), évoquait la situation, les Tronçais de la forêt, sans oublier les gens du voyage. Côté global de l'opération, 800 000 €.

Le bond, c'est que la commune a dû vendre et emprunter pour parvenir à ce lieu. C'est à ce moment-là qu'elle contracte un emprunt toxique auprès de

Dacia, qui continue d'emprunter ses comptes. Jusqu'en 2013 pour être précis. Pressigny est alors dans le vis-à-vis de la Chambre régionale des comptes et la hausse des impôts, en 2010, aboutit à la création d'un comité de défense des intérêts des habitants du village.

En 2012, la commune perdait le bond du tunnel du versant le domaine se promettant

Stéphane de Ruyal pour 11 millions d'euros. Sans l'union est d'environ 10 millions d'euros pour installer quatre villages interdépendants : sections, médiocrité, vicieuses, traditionnelles. Il se crée plus de 500 emplois pour la construction et 200 pour l'exploitation.

Un litige propriétaire-commune de 655.000 €

Seul que la crise est passée par là et que rien n'a vu le jour. Si ce n'est l'action en justice, en cours, entre le propriétaire et la commune pour des dégradations commises entre la signature du compromis et la vente. Le propriétaire inclut une indemnisation de 655.000 €.

Il n'y a eu ni accord ni la bonne volonté affichée, lundi soir, Jean-François Sarrat a demandé au représentant de Stéphane de Ruyal s'il y avait moyen de discuter de ce compromis, afin de ne pas ruiner le projet et de faire un bon sur le dossier de projet.

Quant à l'emprunt toxique, le maire ne peut à deux millions de l'écarter. S'il ne peut, va s'adresser au Premier ministre. Parallèlement, il va de nouveau tenter de se faire entendre auprès de la Société de financement local. Le premier essai n'a pas eu l'effet escompté de conclusion. Il est même apparemment à deux doigts de l'écarter.